

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2021

Présents : M. STOFFELS Daniel, Bourgmestre-Président
M. THUNUS Christophe, M. LEJOLY Jérôme, M. ROSEN Raphaël, Mme WEY Audrey, Echevins
M. GERARDY Maurice, M. CRASSON Laurent, M. NOEL Stany, Mme VANDEUREN-SERVAIS Mireille, Mme KLEIN Irène, M. LERHO Guillaume, M. GAZON Norbert, M. ROSEN Arnaud, Mme LEJOLY Céline, Conseillers
M. CRASSON Vincent, Directeur général

Absents et excusés : M. BLESSEN Gilles, M. MELOTTE Joan, M. LEJOLY Thomas, Mme LAMBY Laura, Mme THUNUS Sabine, Conseillers

Ce jour d'hui, vingt-trois décembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil communal dûment convoqué, s'est réuni en la salle Oberbayern, sous la présidence de M. le Bourgmestre.

M. le Président a ouvert les débats sur les questions suivantes.

Le Conseil communal,

Séance publique

1. Réunion conjointe publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Synergies entre le CPAS et la Commune

**Le Conseil communal
et le Conseil de l'Action Sociale,** réunis en séance publique,

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

Présents : Mme VANDEUREN-SERVAIS Mireille, Présidente
M. WILLEMS Jacques, M. GERARDY Maurice, M. CREVECOEUR Thierry et Mme KUPPER Mélanie, Conseillers
Mme CREMER Nancy, Directrice générale du C.P.A.S.

Absents et excusés : Mme PAQUO-THOUMSIN Christelle, Mme ABINET Julie, M. CRASSON Loïc et M. BLESSEN Gilles

M. le Bourgmestre donne la parole à Mme Mireille VANDEUREN-SERVAIS, Présidente du Centre Public d'Action Sociale, pour la présentation des synergies entre le Centre Public d'Action Sociale et la Commune de Waimes conformément au prescrit de l'article 26bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale.

Après en avoir délibéré,

PRENNENT ACTE, à l'unanimité :

du RAPPORT RELATIF AUX ECONOMIES D'ECHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUchements D'ACTIVITES

ANNEE 2021

(Etabli conformément au prescrit de l'article 26bis
de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale)

L'administration communale n'occupe pas d'assistants sociaux : l'action sociale est prise en charge par le CPAS (service social général, logement d'urgence, stages pour enfants pendant les vacances scolaires). Il n'y a donc ni doubles emplois ni chevauchements d'activités.

*
* *

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2021

Les bureaux du CPAS (service social et secrétariat) sont intégrés dans la maison communale.

Des économies sont également réalisées par le fait que le C.P.A.S. et sa maison de repos sont reliés au système informatique de la commune, cette dernière supportant de ce fait tous les coûts qui s'y rapportent. De nouveaux investissements ont été consentis par la commune en 2020 (nouveau serveur, ...).

*
* *

Le CPAS et la Commune disposent d'un service commun pour la prévention et la protection au travail.

*
* *

Dans le fonctionnement habituel et journalier des deux administrations, les contacts et l'entraide sont quotidiens :

- Renseignements fournis par le service population de la Commune au service social du CPAS ;
- Les services du CPAS et de la commune collaborent en s'échangeant des informations sur des sujets communs aux 2 administrations ;
- Le CPAS utilise la photocopieuse de l'administration communale, plus performante, pour des travaux d'impression plus importants ;
- Participation de la responsable RH du CPAS à la commission de sélection pour l'engagement d'une employée ATL.

*
* *

Le Directeur financier du CPAS est également celui de la commune, ce qui facilite la gestion de la trésorerie.

*
* *

Le CPAS bénéficie de l'aide du service technique de la commune pour certains travaux, comme par exemple :

- le déneigement du parking et du chemin traversant la propriété du home ;
- l'entretien de la chaudière de la maison Piette et celle de la Résidence Les Jardins d'Elisabeth (comptant désormais également la résidence-services);
- la tonte de la pelouse et la coupe des haies de la maison de repos ;
- l'entretien et les réparations de la camionnette du CPAS (en 2021 : changement des freins, réparation de la remorque);

*
* *

Les ouvriers du home et du CPAS empruntent parfois à la commune certains outils dont ils n'ont pas souvent usage, évitant ainsi au CPAS de devoir les acheter.

*
* *

Durant cette année 2021, les ouvriers communaux ont apporté une aide technique et logistique :

- transport de panneaux et de grilles d'affichage ;
- démontage des cloisons COVID mises en place durant le confinement à la maison de repos ;
- transport des étagères de l'ancienne bibliothèque vers la maison de repos ;
- placement de bordures pour le poulailler ;
- travaux de peinture à la maison de repos (cantou et funérarium) ;
- résolution du problème des deux éviers bouchés à la cuisine de la maison de repos ;
- placement d'un robinet d'arrêt sur le circuit d'eau de pluie à la maison de repos ;
- placement de 3 prises de courant dans la réserve de la cuisine de la maison de repos ;
- marquage au sol à la maison de repos et à la résidence-services
- enlèvement de vêtements au magasin social pour le parc à conteneurs ;
- fixation de la rampe et de cadres dans les bureaux du CPAS ;
- réalisation d'une chambre siphonique à la résidence-services

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2021

*
* *

Le CPAS a engagé un ouvrier dans le cadre de l'article 60 §7 et l'a mis gratuitement à la disposition de la commune.

*
* *

L'administration communale met des locaux à la disposition du CPAS pour l'organisation de stages pour les enfants pendant les vacances scolaires et prend en charge le nettoyage.

*
* *

Le service social du CPAS a été désigné en qualité de médiateur dans le cadre des sanctions administratives communales.

*
* *

L'administration communale a également désigné deux assistantes sociales du CPAS en qualité de coordinateurs psychosociaux dans le cadre du plan d'urgence et d'intervention.

*
* *

Le service social du CPAS s'est vu confier l'introduction des demandes d'allocations pour personnes handicapées en lieu et place du service état civil de l'administration communale.

*
* *

Participation conjointe de la commune et du CPAS au marché groupé organisé par la SPGE pour la fourniture de mazout de chauffage.

*
* *

La commune et le CPAS ont procédé à des marchés conjoints ayant pour objet :

- le nettoyage des fenêtres difficiles d'accès de la maison de repos, de la résidence-services et de la maison communale.
- les services postaux
- les contrats d'assurance

*
* *

La commune et le CPAS regroupent certaines commandes (masques, gel hydroalcoolique, papier, agendas, prestations d'archivage) afin de bénéficier de prix avantageux (prix et frais de livraison).

*
* *

Le logo du CPAS est celui de la commune légèrement adapté, ce qui a permis d'éviter des frais d'étude et de conception.

*
* *

La maison de repos assure l'entretien du linge (essuie-mains, essuies de vaisselle, vêtements de travail) de la commune et de certaines écoles.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2021

*
* *

La bibliothèque communale est désormais intégrée au sous-sol de la résidence-services. Tous les travaux immobiliers ont été pris en charge par le CPAS lors de la rénovation de l'ancien home en résidence-services.

*
* *

La commune recourt à un service informatique extérieur qui intervient également dans la gestion de l'informatique du CPAS.

*
* *

Il ressort de ce qui précède qu'il n'existe aucun double emploi ou chevauchement d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Avec le déménagement des bureaux du CPAS dans les locaux de l'administration communale, les économies d'échelle ont encore été renforcées.

Les synergies et les économies d'échelle existent là où elles sont possibles comme le démontre le présent rapport adopté par le Comité de Concertation Commune / CPAS du 13/12/2021.

La séance est levée à 19 heures 07'.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Vincent CRASSON

Daniel STOFFELS
